



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

**Déclaration présentée par le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication, Akina Mama Wa Afrika, l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement, Eastern African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women, Femmes Afrique Solidarité, Servitas Cameroon et Femmes, droit et éveloppement en Afrique, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa se réjouit du choix du thème prioritaire de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme qui met l'accent sur l'autonomisation des femmes et son rôle dans le développement durable, y compris l'évaluation de l'élimination et de la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, conformément aux conclusions concertées de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, et est d'avis que l'autonomisation des femmes améliorera l'égalité des sexes et le développement. Les idées fondamentales mises en exergue dans cette déclaration et que l'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa souhaite voir examinées sont les suivantes: le règlement des problèmes de mise en œuvre entre la législation et la pratique, la réévaluation des politiques qui accroissent la pauvreté des femmes, la reconnaissance des droits des femmes en matière de travail, la prise en considération du travail domestique non rémunéré des femmes, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la réalisation des objectifs de développement durable et notamment la promotion de l'égalité des sexes.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa tient à souligner qu'en dépit des progrès encourageants sur le plan législatif en ce qui concerne la ratification de divers instruments internationaux et régionaux, il est nécessaire de combler le fossé entre les lois progressistes et leur mise en œuvre et/ou la pratique, qui entravent la réalisation de la pleine autonomisation de la femme, de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des filles.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa exhorte en outre la communauté internationale à réévaluer les politiques économiques qui n'ont pas permis d'aboutir à une croissance sans exclusion et à un développement durable pouvant garantir que les bienfaits de l'accroissement de la prospérité soient équitablement partagés par l'ensemble de la société, y compris entre les hommes et les femmes appartenant à des catégories socio-économiques différentes. Nous appelons les gouvernements à transformer l'économie en faveur de l'égalité des sexes, de l'environnement, du développement, de la justice économique et des droits fondamentaux pour le bénéfice de tous.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa appelle les gouvernements et la communauté internationale à faire en sorte que l'architecture commerciale offre la souplesse voulue pour permettre à tous les pays et à toutes les communautés d'adapter leurs pratiques commerciales en vue de protéger les moyens de subsistance des petits producteurs et de créer des entreprises autonomes, notamment grâce à la mise en œuvre, dans un premier temps, d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa appelle les gouvernements et la communauté internationale à éliminer les flux financiers illicites et les oasis fiscales, qui transfèrent les ressources des pays en développement vers les pays développés et compromettent ce faisant la prestation de services, en particulier dans les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, dont dépendent principalement les femmes et les filles.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa les exhorte également à mettre en place des mécanismes qui garantissent la pleine transparence vis-à-vis du public et le contrôle démocratique du flux de capitaux transfrontalier. Cette transparence financière ne permettra pas seulement de faire progresser la justice fiscale, mais aussi de protéger les droits fondamentaux en luttant également contre les activités des criminels, tels que les blanchisseurs de fonds et les trafiquants d'êtres humains, de drogue et d'armes.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa note également qu'en dépit de l'augmentation des possibilités d'emploi au cours des dix dernières années et des progrès importants réalisés dans l'amélioration de l'accès et de la participation des filles en matière d'éducation, les femmes africaines ne sont toujours pas en mesure de participer de manière égale au marché du travail. Il faut lutter contre la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe qui tend à condamner les femmes à des emplois peu qualifiés qui ne leur offrent qu'une capacité de prise de décisions minimale.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa souligne qu'il importe au plus haut point de réformer les pratiques sexistes de division du travail et de reconnaître, de réduire et de répartir le travail domestique non rémunéré entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles, ainsi qu'entre les communautés, l'État et le secteur privé.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa est convaincue que, pour parvenir à la pleine autonomisation des femmes et des filles, il faut fournir des compétences aux femmes et les inciter à passer de la simple agriculture de subsistance à la création de petites, moyennes et grandes entreprises qui peuvent croître et se développer. En conséquence, les politiques et les programmes devraient faire plus qu'offrir des microcrédits aux femmes et leur donner accès à des possibilités de renforcement des capacités, des services de diffusion de l'information et du savoir, ainsi qu'à la technologie et à des ressources substantielles.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa est d'avis que l'autonomisation des femmes est indissociable de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de la santé en matière de sexualité et de procréation et des droits qui y sont attachés. Il convient donc d'envisager l'accélération de la mise en œuvre de lois et de politiques sur la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits qui y sont attachés, ainsi que sur la violence à l'égard des femmes et des filles en mettant fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes et des filles, en érigeant en infraction toutes les pratiques et traditions préjudiciables qui perpétuent la violence à l'égard des femmes, telles que les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, d'enfants ou forcés et l'héritage des veuves, et en adoptant une approche holistique qui privilégie l'autonomisation des victimes et des survivantes. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes les plus marginalisés de femmes et de filles qui se heurtent souvent à de multiples formes de discrimination. Ces groupes comprennent, mais sans s'y limiter, les jeunes femmes et les adolescentes, les femmes agissant à l'échelon local, les femmes séropositives, les femmes handicapées et les femmes appartenant à des minorités sexuelles.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa exhorte en outre la communauté internationale à se pencher sur l'élaboration d'un traité portant sur la violence à l'égard des femmes. Aucun traité ne semble considérer que la violence à l'égard des femmes constitue un type spécifique de violation des droits fondamentaux, et la protection offerte aux femmes par d'autres traités laisse à désirer. Il faut parvenir à un consensus général sur la nécessité d'adopter un traité universel et global visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa estime en outre que les gouvernements doivent donner la priorité à l'intégration des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans celle des objectifs du Millénaire pour le développement n'ayant pas encore été atteints.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa considère également que l'égalité des sexes dans tous les organes et les processus de décision doit aller au-delà des chiffres. Il faut donner davantage de poids à la voix des femmes et renforcer leur participation à tous les niveaux de prise de décision à l'échelon gouvernemental, y compris au sein des organes internationaux et de tous les secteurs de l'économie.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa recommande que les femmes soient placées au cœur des interventions dans le cadre de situations de conflit et de situations consécutives à un conflit. Au-delà de la conception et de la mise en place d'interventions humanitaires qui répondent expressément aux besoins des femmes et des filles, il est essentiel que les femmes participent de façon substantielle aux processus de négociation de paix.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa recommande d'encourager l'utilisation de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, afin d'assurer la cohérence des procédés de planification nationale, d'évaluation des coûts et de budgétisation par rapport aux objectifs en matière d'égalité des sexes. Le renforcement des connaissances et des capacités des États quant à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes est nécessaire pour assurer l'allocation ciblée, et l'utilisation transparente et efficace, des ressources adéquates en vue de la mise en œuvre de politiques en faveur de l'égalité des sexes. Les États peuvent aussi utiliser la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes pour assurer le suivi des dépenses publiques et analyser les effets de la fiscalité, y compris des politiques fiscales, et des politiques monétaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que pour renforcer la responsabilisation quant aux engagements pris en faveur de l'égalité des sexes.

L'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa estime que l'autonomisation des femmes et des filles ne requiert pas seulement des ressources budgétaires mais aussi une forte volonté politique de la part de diverses parties prenantes et un changement complet des normes et des valeurs de nature systémique qui continuent d'asservir les femmes et les filles. C'est pourquoi, alors que s'engage la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, nous demandons aux gouvernements et à toutes les parties prenantes d'accélérer la mise en œuvre du cadre de développement qui a été adopté

récemment, et de le lier aux cadres existants et aux engagements pris en faveur du développement pour transformer véritablement le monde.

Les organisations qui suivent font la présente déclaration au nom de l'organisation non gouvernementale Committee on the Status of Women/Africa :

Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication,

Akina Mama Wa Afrika

Association des femmes africaines pour la recherche et le développement

Eastern African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women

Femmes Afrique Solidarité

Servitas Cameroon

Femmes, droit et développement en Afrique

---